

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1468

objet :	Autorisation de programme globale de développement économique - Individualisation partielle de l'opération des pépinières Chateaubriand
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération des pépinières Chateaubriand a pour objectif de soutenir les jeunes entreprises spécialisées dans les biotechnologies par la mise à disposition de locaux.

Ainsi, la Communauté urbaine a pris à bail des locaux situés 181-203, avenue Jean Jaurès à Lyon 7° à la SCI Jean Jaurès, en vue d'accueillir une pépinière d'entreprises.

Le pôle économique du 18 mars 2002 a donné un avis favorable à cette opération.

Le conseil de Communauté et le Bureau ont respectivement validé la prise à bail de l'ensemble de ces locaux les 18 et 25 mars 2002.

Le Bureau délibératif a validé en date du 27 mai 2002, la demande d'individualisation partielle de l'opération pour l'exercice 2002 pour une dépense d'investissement de 44 756 € relative au dépôt de garantie, dû par la Communauté urbaine au propriétaire, la société SCI.

Le montant du dépôt de garantie pour l'exercice 2003 s'élève à 2 526 €.

Le présent rapport a ainsi pour objet de faire valider la demande d'individualisation partielle pour cette opération avec une mise en place d'un crédit de paiement de ce montant sur 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses décisions en date des 25 mars et 27 mai 2002 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 18 mars 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accepte ledit dossier.

2° - Autorise la demande d'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale de développement économique pour l'opération des pépinières Chateaubriand ainsi que la mise en place de crédits de paiement sur l'exercice 2003, à hauteur de 2 526 € en dépenses.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 573. Le montant à payer pour 2003 de 2 526 € sera imputé sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - compte 275 000 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,